



Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil et à l'audition des femmes victimes de violences conjugales

**Appel à manifestation d'intérêt
à destination des collectivités locales**

Date limite de dépôt: vendredi 4 Juin 2021 à 23h59.

Table des matières

1. Contexte et présentation du projet	3
2. Cadre de l'appel	5
a. Caractéristiques du projet	5
b. Engagement des collectivités locales	5
c. Calendrier du projet	5
d. Suivi du projet.....	6
3. Contacts	6
Annexe – Dossier de réponse	7

1. Contexte et présentation du projet

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 247 membres : 138 associations, 17 syndicats et 92 collectivités locales. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Malgré l'ampleur des violences conjugales, qui concernent 213 000 femmes en 2019, elles sont encore peu signalées aux autorités : moins d'une femme sur 5 dépose plainte pour ces faits.¹ Ces chiffres évoluent cependant depuis 2018 : on observe une progression de 14% des plaintes pour violences conjugales enregistrées en 2019, et de 9% en 2020 et ce malgré le contexte de confinement.² On peut constater que parmi les plaintes enregistrées par les forces de sécurité, certaines formes de violences conjugales sont sous déclarées : c'est le cas notamment des violences sexuelles qui représentent 3% des plaintes pour violences conjugales en 2019.³

Ce taux de plainte encore bas montre cependant encore toute la difficulté pour les victimes de dénoncer spécifiquement ces faits qui touchent à l'intime, sont humiliants et dont la dénonciation expose à un risque de représailles. Or, les conditions de la reconnaissance et de la dénonciation de ces violences ; ainsi que celles dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies, écoutées et orientées (quand elles viennent à la rencontre des forces de l'ordre, ou quand ces dernières poussent la porte de chez elles) sont cruciales tout au long de la procédure et déterminantes pour leur protection et leur parcours judiciaire.

Deux enjeux liés justifient une attention particulière des forces de sécurité sur ces cas :

- Le recueil de la parole des victimes est particulièrement difficile du fait même de la nature des violences (qui mettent en jeu l'intimité, qui peuvent générer des traumatismes, et qui peuvent être associées à un fort sentiment de honte ...), ce qui nécessite une posture adaptée.
- La prise en compte du danger (risques de réitération des faits, voire de représailles car le dépôt de plainte expose les femmes encore plus au danger) qui doit être associée à des mesures de protection.

Le Centre Hubertine Auclert a piloté, en 2018-2019, un diagnostic collaboratif dans trois commissariats de police d'Île-de-France, à la demande de la Préfecture de police d'Île-de-France, sur les conditions d'accueil et d'audition de femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. Dans ce cadre, des recommandations ont été formulées.⁴ L'une d'entre elles était le renforcement de la formation à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales en particulier : partant du constat que seuls les services d'enquête spécialisés ont le plus souvent accès à des formations continues en Île-de-France, il était recommandé de prévoir des formations adaptées aux contraintes des forces de sécurité sur site ou localement, afin de permettre à l'ensemble des services, de jour et de nuit, de pouvoir être formés. Dans cette continuité, la Région Île-de-France a voté un budget spécifique en novembre 2020 pour que soient formées, sur tout le territoire francilien,

¹ Données de l'enquête CVS 2012-2019 (Insee, SSMI, ONDRP), in Lettre n°16 de l'Observatoire nationale des violences faites aux femmes, novembre 2020.

² Données publiées par le Ministère de l'Intérieur (SSMI) : *Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie* - Interstats Analyse n°32, janvier 2021.

³ Données 2019 du Ministère de l'Intérieur, publiées dans la Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes numéro 16, Novembre 2020.

⁴ Voir le compte rendu de la rencontre organisée par le Centre Hubertine Auclert en novembre 2020 « Comment améliorer les conditions du dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales et/ou sexuelles » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/retour-sur-la-rencontre-comment-ameliorer-les-conditions-du-depot-de-plainte-pour-les-femmes>

les forces de sécurité qui interviennent dans ces situations de violences conjugales Ce projet a pour objectifs de :

- Former localement les forces de sécurité (dont la police municipale) en Île-de-France sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et l'évaluation du danger,
- Proposer une offre de formation spécifique aux violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) et cohérente à l'échelle du territoire francilien,

Les polices municipales n'ont pas les mêmes prérogatives que la police nationale ou la gendarmerie notamment pour les auditions et les enquêtes en matière de violences conjugales. Cependant, de par leur mission de prévention en contact direct avec la population, elles peuvent jouer un rôle central pour repérer, écouter, conseiller et orienter les victimes localement vers les services sociaux, et/ou les partenaires du réseau local d'aide aux victimes de violences conjugales (associations, ...). Il est indispensable pour cela de les outiller à travers des formations dédiées.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne ce projet de formation, en articulation avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Île -de-France, et est garant de la qualité et de la cohérence des sessions de formation proposées. Il inscrit son action dans une approche des violences faites aux femmes qui vise la transformation des relations entre les femmes et les hommes pour atteindre l'égalité.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne l'évaluation de ces formations, sur la base d'un questionnaire commun remis à l'issue de chaque formation aux stagiaires, et l'envoi d'un questionnaire « à froid » pour une partie des formations.

Le Centre Hubertine Auclert propose cet appel à manifestation d'intérêt aux collectivités locales intéressées pour former leurs services de police municipale à la détection et la lutte contre les violences conjugales. Ces formations seront animées par des associations spécialisées du territoire, permettant également de renforcer les liens entre des structures complémentaires sur ces enjeux.

2. Cadre de l'appel

a. Caractéristiques du projet

Les formations seront organisées entre mai et décembre 2021, idéalement en présentiel en fonction du contexte sanitaire et dans le respect des mesures barrières. Elles permettront :

- de décrypter les spécificités des violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) dans une perspective qui permet d'articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- de rappeler le cadre de la loi.
- de proposer des exercices pratiques adaptés aux prérogatives des forces de police municipale.

Elles seront organisées localement : soit idéalement au sein même des locaux de la police municipale, soit à proximité afin de faciliter la participation de plusieurs personnels d'une même brigade. Les manifestations d'intérêt peuvent être formulées en partenariat par plusieurs communes voisines.

Les projets de formation prendront en compte un public aux statuts divers : les agent·es en contact direct avec la population (de jour, de nuit, les weekends), les chef·fes de service et de direction.

Le Centre Hubertine Auclert se charge, dans la mesure du possible, de mettre en relation les collectivités répondant à cet appel avec les associations locales spécialisées qui animeront les formations. Le Centre sera alors particulièrement attentif à ce que la couverture du territoire francilien proposée par l'ensemble des projets soit la plus équilibrée possible.

De même, une attention particulière sera portée à l'intégration de ces sessions de formation dans un travail plus global de la collectivité sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, le Centre Hubertine Auclert soutiendra les projets dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Le dépôt d'une réponse à cet appel à manifestation d'intérêt n'entraînera donc pas automatiquement la mise en place de sessions de formations : celles-ci seront réalisées après analyse des dossiers de réponse, en fonction de la disponibilité des associations spécialisées locales et de considérations géographiques et budgétaires.

b. Engagement des collectivités locales

La priorité sera donnée aux collectivités membres du centre Hubertine Auclert qui sont, par définition, déjà engagées sur ces questions. Pour devenir membre ou pour toute question relative à l'adhésion au centre, contactez Ambre Elhadad, chargée d'accompagnement des collectivités : ambre.elhadad@hubertine.fr

c. Calendrier du projet

- 4 Juin : fin du délai de réception des manifestations d'intérêt des collectivités,
- Début Juin 2021 : démarrage des premières formations,
- 31 décembre 2021 : fin des formations,
- Janvier – Mars 2022 : évaluation et capitalisation du projet régional.

d. Suivi du projet

Le Centre Hubertine Auclert est en charge de la coordination, du suivi, de la cohérence et de la qualité du projet régional. Il pilotera l'évaluation du projet ainsi que le processus de capitalisation.

3. Contacts

Pour toute demande relative à ce projet, votre contact au Centre Hubertine Auclert :

- Maxime Gosset, chargé de mission coordination de formations et d'étude :
maxime.gosset@hubertine.fr

Annexe – Dossier de réponse

Projet régional de formation des polices municipales à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. Vous pouvez joindre, en annexe, tout document complémentaire qui vous semble enrichir votre réponse.

Présentation de la collectivité locale

Présentation de la commune (nombre d'habitants ; situation géographique dans le département, brève description du territoire ; présence de commissariats de police nationale ou de gendarmeries sur le territoire ; etc.)

>

Présentation du contexte de la demande et de l'approche de la municipalité en matière de lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes.

>

Description du projet de formation imaginé :

Présentation du service de la police municipale (date de création, nombre d'agent-es, grades, historique de formation sur la thématique ou des thématiques adjacentes, etc.)

>

Présentation des besoins de formation (remplir le tableau : si des besoins spécifiques sont identifiés sur certains points ou thématiques particulières, ne pas hésiter à les spécifier en dessous).

>

Localisation	Nombre de bénéficiaires	Profils des bénéficiaires

Contacts de la mairie, des interlocutrices ou interlocuteurs (pour le suivi et l'organisation des sessions, ainsi que la mise en lien avec les associations spécialisées qui animeront les formations).

>

Lors de la phase de capitalisation, nous imaginons former un groupe de discussion et d'échanges dans le cadre des ateliers d'échange de pratiques du réseau TFE (Territoires Franciliens pour l'Égalité), réunissant les chargé-es de mission égalité des collectivités participantes, les commissaires des brigades formées, et les formatrices et formateurs associatifs qui sont intervenus auprès des agents de la police municipale. Est-ce une proposition qui vous intéresserait ?

>